

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Première session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 20 - 22 janvier 1999

PROGRAMMES DE PAYS

Point 6 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/99/6/2
17 décembre 1998
ORIGINAL: FRANÇAIS

PROGRAMME DE PAYS— MADAGASCAR (1999–2003)

RÉSUMÉ

Madagascar est classé parmi les pays les moins avancés (PMA), à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Selon le Rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD en 1998, le pays se place au 153ème rang sur 174 pays avec un produit intérieur brut (PIB) de 250 dollars par habitant, un taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans de 158,9 pour 1 000 et un indice moyen de la sécurité alimentaire des ménages de 80,3 pour cent (FAO, 1990/92). Plus de 70 pour cent de la population totale du pays (estimée en 1998 à 14,2 millions d'habitants—chiffre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF)) vivent en dessous du seuil de pauvreté. Par ailleurs, le pays est régulièrement menacé par les cyclones, la sécheresse, les criquets, etc.

La stratégie du programme de pays met l'accent sur la lutte contre la pauvreté, en particulier sur la réduction de la malnutrition chez les enfants de moins de trois ans et les femmes enceintes, l'atténuation des effets des catastrophes naturelles dans les zones à risque et la promotion de la sécurité alimentaire des groupes vulnérables, l'amélioration de la scolarisation dans les zones défavorisées et exposées aux pénuries alimentaires. On estime à environ un million le nombre des bénéficiaires directs sur cinq ans. Le programme accorde une priorité particulière aux femmes et aux enfants, qui bénéficieront de 70 pour cent environ des ressources programmées. Cinquante pour cent des ressources sollicitées seront affectés à un programme de nutrition communautaire cofinancé par la Banque mondiale, 15 pour cent à un programme d'alimentation scolaire et 35 pour cent à un programme d'atténuation des effets des catastrophes naturelles. L'allocation des ressources tient compte des recommandations formulées par le Conseil d'administration lors de l'examen du Schéma de stratégie de pays (SSP) à sa deuxième session ordinaire de mai 1998, des ententes confirmées de cofinancement et des propositions faites par les missions chargées de formuler le programme.

La mise en place d'un bureau auxiliaire à Tuléar, outre celui de Fort Dauphin, et d'une Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) vient renforcer la capacité du bureau du PAM. L'Unité ACV contribuera à l'amélioration du ciblage géographique et social.

Les activités seront exécutées par les départements ministériels compétents et leurs structures décentralisées. En vue de renforcer les capacités nationales, le gouvernement a sollicité l'assistance d'autres partenaires tels que la Banque mondiale et des ONG internationales. L'approche participative communautaire, une participation accrue des femmes à la gestion du projet et de l'assistance du PAM, l'examen périodique du ciblage socio-économique, la synergie des moyens et des outils institutionnels ainsi que la coordination entre les partenaires seront les principes de base qui guideront la mise en œuvre du programme.

Le Directeur exécutif du PAM recommande au Conseil d'administration d'approuver le présent programme de pays de cinq ans (1999–2003) pour un montant de 15 millions de dollars représentant la totalité des coûts opérationnels directs, sous réserve de la disponibilité des ressources. On demande également au Conseil d'administration de prendre note d'un montant additionnel de 4,2 millions de dollars nécessaire au titre des activités complémentaires.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: M. Zejjari tel.: 066513-2201

Coordonnateur de programmes: Mme. B. Yermenos tel.: 066513-2248

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



ORIENTATION STRATEGIQUE: L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET LA PAUVRETE

1. Le programme de pays s'inspire des recommandations formulées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de mai 1998 à l'issue de l'examen du schéma de stratégie de pays, et plus particulièrement de celles concernant l'atténuation des risques de catastrophes naturelles, le renforcement des capacités nationales d'exécution, la participation des communautés et notamment des femmes, ainsi que la synergie entre les ressources du PAM et celles des autres partenaires au développement.
2. Les choix stratégiques se basent sur les critères de pauvreté et d'insécurité alimentaire, les résultats obtenus par les projets précédents et en cours, tout en mettant l'accent sur la viabilité de ces résultats. La période de programmation de 1999 à 2003 correspond à celle convenue dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), parachevé au début de juillet 1998, grâce à l'effort collectif de tous les organismes des Nations Unies représentés à Madagascar.

LES PAUVRES QUI SOUFFRENT DE LA FAIM: REPONSES PRIORITAIRES A LEURS BESOINS

Insécurité alimentaire, pauvreté et vulnérabilité

3. Selon le Rapport mondial sur le développement humain du PNUD de 1998, 70 pour cent de la population totale vivent en dessous du seuil de pauvreté; 80 pour cent des pauvres vivent en milieu rural et 45 pour cent de la population de la capitale sont pauvres. La Banque mondiale estime que le revenu par habitant a baissé de 40 pour cent entre 1971 et 1990 et à nouveau de 10 pour cent entre 1991 et 1995. Cette détérioration se traduit notamment par une alimentation insuffisante et inadéquate des populations démunies. Les disponibilités en riz, denrée de base à Madagascar (40 pour cent de la ration alimentaire et 85 pour cent des céréales consommées), sont passées de 150 kilogrammes/par an/par habitant en 1975 à 115 kilogrammes en 1995.
4. L'enquête anthropométrique effectuée entre avril et juillet 1998 par l'Institut national des statistiques (INSTAT) et financée par la Banque mondiale, montre que la proportion d'enfants de moins de trois ans atteints de malnutrition chronique et grave se situe entre 44 et 53 pour cent.
5. Compte tenu de la récurrence des cyclones, des inondations, des sécheresses et des attaques de criquets dans le sud, l'est et le centre-est du pays, l'insécurité alimentaire y est très prononcée. Par ailleurs, la faiblesse des infrastructures routières et autres empêche l'approvisionnement adéquat de ces zones. La précarité alimentaire touche aussi des groupes sociaux sans revenu ni qualification négociable vivant dans les quartiers périphériques des centres urbains de ces régions; ils sont composés en grande partie de femmes seules, d'enfants des rues et de jeunes chômeurs.



Stratégies du gouvernement pour améliorer la sécurité alimentaire, lutter contre la pauvreté et atténuer les effets des catastrophes naturelles

6. Les politiques sectorielles du gouvernement définies dans le Document-cadre de politique économique (DCPE) visent à concilier les contraintes d'un ajustement structurel et les nécessités d'un développement humain équitable et durable, faisant de l'éradication de la pauvreté la priorité principale.
7. Les grandes orientations de politique en matière de sécurité alimentaire sont précisées dans la stratégie nationale de sécurité alimentaire adoptée officiellement par le gouvernement en décembre 1997. Ses axes stratégiques visent entre autres: l'augmentation et la diversification de l'offre concernant les produits alimentaires de base ainsi que l'amélioration de l'accès aux denrées et leur meilleure utilisation grâce à la promotion d'un régime alimentaire plus varié. Ces objectifs doivent être consolidés par le désenclavement des zones rurales, l'amélioration des techniques et des moyens de production et de stockage, un accroissement durable des revenus des ménages ainsi que le développement des capacités nationales et régionales en matière de suivi et d'élaboration d'interventions appropriées pour prévenir les situations d'urgence ou y faire face. Ce cadre stratégique de sécurité alimentaire est complété par un autre instrument essentiel, le Plan national d'action pour la nutrition.
8. Pour renforcer la coordination des interventions d'urgence, le gouvernement envisage d'élaborer une stratégie nationale et un plan-cadre de gestion de crises. Il est prévu de restructurer le Comité national de secours, actuellement chargé de suivre et de gérer les situations d'urgence provoquées par les cyclones pour étendre ses compétences à l'ensemble des catastrophes naturelles.

Politique du gouvernement en matière d'aide alimentaire

9. L'aide alimentaire fait partie intégrante de la stratégie nationale de sécurité alimentaire visant à soutenir les programmes de développement, les réformes sectorielles et à intervenir en cas d'urgence.
10. Dans le domaine de l'aide alimentaire-programme, Madagascar bénéficie en particulier de l'assistance de l'Union européenne, du Japon, de la Chine, de l'USAID et de la France, qui fournissent généralement du blé, de la farine de blé, du riz et de l'huile végétale brute (raffinée sur place). Les fonds provenant de la vente des denrées servent à réaliser des activités de développement et des réformes liées à la sécurité alimentaire.
11. L'aide alimentaire-projet est essentiellement fournie par le PAM (un peu plus de 68 pour cent au cours des trois dernières années), l'Union européenne, l'Italie et l'USAID. Elle comprend un assortiment très varié de produits tels que le riz, le maïs (jaune), les légumineuses, le sucre, le lait en poudre, l'huile végétale et le mélange maïs/soja. Les mêmes bailleurs de fonds assistent aussi les victimes des catastrophes naturelles en leur fournissant une aide d'urgence.

Relation avec la Note de stratégie nationale et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement

12. En mars 1996, le gouvernement et les organismes du système des Nations Unies à Madagascar ont entamé la préparation de la Note de stratégie nationale (NSN) et le Bilan commun du pays. Ce processus, qui s'est poursuivi jusqu'au premier trimestre 1997, a abouti à l'établissement d'un premier Bilan commun de pays, complété par une analyse de



la situation du développement de Madagascar. En juillet 1997, Madagascar a été désigné comme l'un des pays pilotes pour l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le document a été achevé et signé en juillet 1998. La déclaration commune de la mission des Nations Unies à Madagascar retenue dans le cadre de l'UNDAF est en harmonie avec le mandat du PAM et les objectifs du programme de pays.

13. En réponse aux priorités nationales, le système des Nations Unies s'engage à contribuer à la réduction de la pauvreté au moyen de:
- a) l'appui aux groupes les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants;
 - b) la promotion de la sécurité alimentaire, la protection/conservation de l'environnement et la prévention des catastrophes naturelles;
 - c) l'amélioration de l'accès aux services de base: eau, éducation de base, soins de santé primaires, santé génésique, accès aux microcrédits;
 - d) le développement des capacités nationales;
 - e) la croissance de l'emploi productif.

Programmes du système des Nations Unies, des autres donateurs et des ONG

14. Afin de réduire l'impact de la pauvreté, le gouvernement et ses principaux partenaires ont mis au point en avril 1997 une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté dont les principaux éléments sont les suivants:
- a) une croissance économique profitant aux plus pauvres;
 - b) priorité à la participation communautaire et à la participation effective des femmes aux processus décisionnels ainsi qu'aux activités;
 - c) un partenariat soutenu par une meilleure coordination des programmes sectoriels et des interventions.
15. Sur la base de ces objectifs opérationnels, le gouvernement a entrepris, avec l'appui de la Banque mondiale, de l'Union européenne, de la France, de l'USAID et du système des Nations Unies, des programmes d'investissements dans les secteurs ayant une incidence directe sur la pauvreté. Ces programmes concernent la santé et la nutrition, la sécurité alimentaire, l'éducation, les infrastructures et les institutions de base.
16. Les interventions précitées font aussi appel à la participation d'ONG telles que CARE, le Service de secours catholique (CRS), Médecins sans frontières (MSF)¹, Agro-Action (Allemagne), Action contre la faim (ACF), Association française des volontaires du progrès (AFVP), Reggio Terzo Mondo, Aide et Action et, au niveau national, KIOMBA² et AKAMASOA³.

¹ ONG à deux représentations à Madagascar: française et suisse.

² Terme désignant l'entraide communautaire dans le sud notamment dans l'Androy, (ONG malgache soutenue par l'Union européenne et opérant dans le sud de Madagascar).

³ "BONS AMIS" en malgache, (ONG confessionnelle malgache).



EVALUATION DES ACTIVITES PASSES ET PRESENTES DU PAM

17. La valeur totale de l'assistance du PAM à Madagascar entre 1964, début de ses interventions, et décembre 1998 s'élève à 75 millions de dollars¹. Les projets de développement en cours sont les suivants: i) Appui au projet "Sécurité alimentaire et nutrition élargie" (SECALINE), comportant un volet de "Nutrition communautaire", une composante "Travaux à haute intensité de main-d'oeuvre (HIMO)" et un volet "Appui aux centres sociaux"; et ii) Appui à l'éducation de base.

Appui au projet "Sécurité alimentaire et nutrition élargie" (SECALINE)

18. Le projet a démarré en janvier 1994 et est cofinancé par la Banque mondiale dans le cadre des mesures d'accompagnement au programme d'ajustement structurel. Le projet vise, d'une part, à réduire le taux de malnutrition chez les enfants de moins de trois ans dans deux des six provinces du pays et, d'autre part, à répondre aux problèmes connexes d'insécurité alimentaire posés par la pauvreté dans les quartiers périphériques de la capitale. Une structure spécifique, relevant du Cabinet du Premier Ministre, est responsable de l'exécution du projet.
19. En juillet 1996, une mission d'examen technique a constaté que le projet avait effectivement permis de réduire les taux de malnutrition: la malnutrition modérée a été ramenée de 45 pour cent à 38 pour cent dans la province d'Antananarivo et de 38 pour cent à 28 pour cent dans la province de Tuléar. Par ailleurs, le projet a permis la création d'emplois temporaires et de revenus pour plus de 32 000 travailleurs, dont 70 pour cent sont des femmes. De manière générale, les conditions de vie des quartiers périphériques se sont améliorées. Toutefois, la mission a constaté que la couverture de ces activités, certes pertinentes, était trop limitée pour avoir une véritable influence sur la situation nutritionnelle de la population. D'autre part, la faiblesse institutionnelle du volet "Appui aux centres sociaux" a nui à la durabilité des résultats. En ce qui concerne les travaux HIMO, les critères d'intervention et les compétences techniques de l'OIT ont permis un ciblage efficace. La qualité des travaux a été jugée adéquate. Cependant, pour que cette activité puisse répondre de manière durable aux problèmes de pauvreté du groupe cible, il est nécessaire de mettre au point des mesures complémentaires.
20. En attendant l'élaboration d'un autre projet qui prendrait en compte toutes ces suggestions, la mission a recommandé d'entreprendre des activités HIMO sous forme de programmes vivres-contre-travail dans le sud du pays où l'insécurité alimentaire est plus prononcée. Elle a aussi recommandé de poursuivre et d'étendre progressivement le programme de nutrition communautaire à d'autres provinces. Par ailleurs, l'appui du PAM aux centres sociaux devrait prendre fin une fois le projet en cours terminé.

Appui à l'éducation de base

21. Le projet a commencé en octobre 1991. Il s'inscrit dans la politique du gouvernement visant à améliorer le taux de scolarisation dans les provinces de Tuléar et de Mahajanga, où ces taux sont particulièrement faibles. Par ailleurs, la province de Tuléar est classée comme zone à déficit alimentaire chronique et zone aride de production aléatoire.

¹ Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis. En novembre 1998, un dollar des Etats-Unis équivalait à 5,087 francs malgaches.



22. En mars 1997, une mission d'examen préalable du PAM, effectuée avec la participation de l'UNESCO, a recommandé la poursuite de ce projet dans la seule province de Tuléar, en insistant sur la révision des critères de ciblage des écoles bénéficiaires et des procédures de démarrage des activités, la décentralisation de la structure nationale d'exécution et l'examen du dispositif logistique. Toutes les recommandations de la mission ont été examinées avec les responsables nationaux et les collectivités intéressées. Des solutions appropriées ont été retenues lors de la formulation de la présente phase du projet de trois ans, approuvée par le Directeur exécutif en février 1998.

ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS

23. L'assistance antérieure et actuelle du PAM avait pour objectif de soutenir la politique du gouvernement en matière de lutte contre la pauvreté. Les résultats obtenus à ce jour confirment la validité de cette orientation. Au cours du cycle de programmation de cinq ans, il faudra maintenir et consolider cette politique qui met l'accent sur la pauvreté et l'insécurité alimentaire et vise en particulier les femmes et les enfants. Le choix stratégique s'inscrit parfaitement dans le mandat et les stratégies du PAM et correspond aux objectifs prioritaires du gouvernement.
24. En conséquence, les objectifs du programme de pays sont les suivants:
- a) amélioration de l'état nutritionnel et sanitaire des enfants et des femmes enceintes au moyen d'activités de surveillance de la croissance et de l'utilisation plus efficace des produits locaux pour le sevrage;
 - b) amélioration de l'accès à l'éducation de base, notamment pour les filles;
 - c) amélioration de la sécurité alimentaire des ménages grâce à la construction et à la remise en état des infrastructures rurales de base et à des travaux d'aménagement;
 - d) prévention et atténuation des effets des catastrophes naturelles en intervenant à temps en cas de difficultés alimentaires;
 - e) amélioration et protection du potentiel de production agricole par la mise en valeur et la gestion des zones rurales sous-exploitées.
25. Le PAM veillera à ce que la participation des femmes soit renforcée à tous les niveaux de mise en oeuvre du programme. Par ailleurs, il contribuera à la stratégie et à la formulation du plan-cadre de gestion des catastrophes naturelles ainsi qu'à l'amélioration des outils de ciblage.

Groupes et régions ciblées et principaux domaines d'intervention

26. Les bénéficiaires du programme seront les femmes et les enfants souffrant de malnutrition, les petits exploitants ruraux des zones les plus exposées aux catastrophes naturelles, les chômeurs et les personnes sans revenu et sans qualification, et les enfants des zones rurales vulnérables où les taux de scolarisation sont les plus bas.
27. La base de données du ciblage géographique a été établie à partir des résultats d'enquêtes socio-économiques réalisées périodiquement par des structures nationales compétentes telles que l'INSTAT, MADIO¹, le Programme national de surveillance alimentaire et

¹ Projet financé par la Coopération française et l'Union européenne (MADIO: MAD/DIAL/INSTAT/ORSTOM).



nutritionnelle (PNSAN), et des indicateurs tirés des rapports des organismes de coopération tels que les organismes des Nations Unies, la Banque mondiale, l'USAID et l'Union européenne.

28. Le programme couvrira les domaines clés suivants: a) santé/nutrition; b) éducation primaire; c) aménagement et protection de l'environnement; d) production agricole et infrastructures rurales; et e) surveillance et prévention des catastrophes naturelles.

Collaboration avec les organismes des Nations Unies, les donateurs et les ONG

29. La collaboration avec la Banque mondiale, le partenaire principal du programme de nutrition communautaire, sera renforcée. L'UNICEF, l'OMS et la FAO participeront également au niveau intersectoriel en supervisant la formation, la qualité des prestations de services des ONG, les évaluations et les études techniques. Dans le domaine de l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, le PAM collaborera avec l'OIT, la Banque africaine de développement (BAfD), Agro-Action (Allemagne), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), CARE/USAID, CRS et d'autres ONG chargées de l'exécution. Le gouvernement a entrepris des démarches auprès du Japon et de l'Allemagne pour qu'ils fournissent des articles non alimentaires.
30. En ce qui concerne les cantines scolaires, une coordination est envisagée avec l'UNICEF, le CRS, le PNUD et d'autres intervenants dans le secteur de l'éducation. Dans le domaine de l'analyse concertée de la situation alimentaire et du Système d'alerte précoce (SAP), le PAM entend poursuivre et consolider la coopération établie avec l'Union européenne, l'USAID, la France, le PNUD, la FAO et des ONG intéressées.

ACTIVITES DU PROGRAMME DE PAYS

Ressources et processus d'élaboration du programme de pays

31. Comme indiqué à l'annexe I, le programme proposé requiert environ 40 000 tonnes de produits alimentaires sur une période de cinq ans (1999–2003). Les coûts opérationnels directs s'élèvent à 19,2 millions de dollars, dont 2 926 000 dollars sont déjà approuvés au titre de projets en cours. Compte tenu du niveau prévisible des ressources générales du PAM pour les activités de développement, il n'est pas possible d'allouer, à ce stade, 19,2 millions de dollars à Madagascar. Il est donc proposé d'approuver 15 millions de dollars seulement et 4,2 millions de dollars à titre supplémentaire, dans la mesure où le niveau général des ressources du PAM le permettrait.
32. Le processus d'élaboration du document de l'UNDAF a permis au PAM de tirer avantage de la position commune dégagée par l'ensemble des organismes des Nations Unies sur l'analyse des problèmes du pays, les priorités nationales et les axes stratégiques de l'intervention des Nations Unies. Suite à l'examen du schéma de stratégie de pays par le Conseil d'administration, un comité ad hoc a été institué par le Ministère de l'économie et des finances pour superviser le processus d'élaboration du programme de pays. Ce processus a aussi bénéficié de l'appui et des conseils techniques du bureau de région du PAM à Maputo grâce à deux missions (janvier et juin 1998). Une journée de réflexion tenue en juillet 1998 sur les politiques et programmes d'aide alimentaire a permis de cerner



les types, les domaines et les modalités d'intervention de l'aide alimentaire à Madagascar, et a fait ressortir la faiblesse de la coordination et la dispersion des initiatives.

33. Parallèlement à une mission conjointe PAM/OMS/Banque mondiale de revue et d'examen préalables de l'activité de nutrition communautaire, organisée du 22 juin au 17 juillet 1998, une étude portant sur la faisabilité de la production locale d'aliments composés a été effectuée en juin/juillet 1998 à la demande du PAM. Cette étude a été financée par le PNUD et l'OMS en a assuré la supervision technique.
34. Un atelier sur "Les opérations vivres-contre-travail en appui à l'atténuation des effets des catastrophes naturelles" a été organisé fin septembre 1998 pour faire le point sur l'expérience acquise, parachever le cadre de partenariat en matière de programmation, de cofinancement, d'exécution et de coordination, et d'harmonisation des méthodes et des outils d'intervention. L'avant-projet du programme de pays a été présenté à l'issue de cette rencontre.

Activité No 1 : Nutrition communautaire

Orientation stratégique

35. L'activité s'inscrit dans le Plan national d'action pour la nutrition et le Plan-cadre de développement de la santé à Madagascar et est conforme à la politique du gouvernement en matière d'éradication de la malnutrition.

Analyse des problèmes

36. A Madagascar, 50 pour cent des enfants de moins de trois ans souffrent de retard de croissance dû à une alimentation chroniquement insuffisante. Entre 1992 et 1997, le taux d'insuffisance pondérale est passé de 36 pour cent à 40 pour cent, et le niveau de malnutrition chronique a augmenté dans les mêmes proportions. Environ 21 pour cent des mères d'enfants de moins de trois ans présentaient une malnutrition chronique. Cette situation est due à une alimentation insuffisante et à la pauvreté, au manque d'information, à de mauvaises pratiques alimentaires et sanitaires et à des soins de santé inadéquats.

Objectifs et résultats escomptés

37. L'activité vise à réduire de 30 pour cent la proportion d'enfants de faible poids de moins de trois ans, à réduire le nombre d'enfants présentant une insuffisance pondérale à la naissance, et à sensibiliser et éduquer les femmes bénéficiaires aux pratiques élémentaires en matière de santé et de nutrition. Le résultat attendu est l'amélioration de l'état nutritionnel et sanitaire des enfants et des femmes enceintes et le renforcement des moyens dont disposent les collectivités villageoises pour lutter contre les facteurs déterminant la malnutrition.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

38. L'aide alimentaire du PAM servira de complément alimentaire aux enfants âgés de six à 36 mois atteints de malnutrition et aux femmes enceintes qui fréquentent les sites de nutrition communautaire. L'apport alimentaire incitera les femmes enceintes et les mères des enfants sous-alimentés à participer aux activités de surveillance de la croissance de leurs enfants et aux séances d'éducation nutritionnelle et sanitaire. Les enfants ciblés bénéficieront d'une ration alimentaire hebdomadaire de 750 kilocalories par jour, pendant



un cycle de quatre mois, renouvelable si l'enfant ne prend pas de poids. Les femmes enceintes recevront également une ration alimentaire hebdomadaire de 750 kilocalories par jour pendant le dernier trimestre de leur grossesse. Les rations du PAM seront préparées à domicile selon les méthodes enseignées lors de démonstrations culinaires sur les sites.

Stratégie d'exécution

39. Cette activité sera progressivement mise en œuvre dans les six provinces du pays, en sélectionnant les districts où le taux de malnutrition est le plus élevé. Les modalités de mise en œuvre sont définies dans un manuel d'exécution financé par la Banque mondiale. Ce manuel précise de manière détaillée, et pour chacun des volets de l'activité, la méthode de sélection des sites, des bénéficiaires et des ONG, les modalités de désengagement, les indicateurs de suivi-évaluation des résultats et les relations entre les intervenants.
40. L'activité sera coordonnée par un Bureau national de coordination relevant du Cabinet du Premier Ministre, assisté de bureaux de coordination régionaux qui travailleront en collaboration avec des ONG locales. Des sites de nutrition seront établis dans les villages dès que les habitants auront accepté d'élire un agent communautaire de nutrition (ACN) et de mettre à disposition le local nécessaire. Au niveau de la communauté, le programme sera exécuté par ces ACN et des animateurs recrutés par les ONG.

Bénéficiaires et avantages escomptés

41. L'activité bénéficiera sur cinq ans à environ 410 000 enfants, soit 50 pour cent de la population totale des enfants de moins de trois ans souffrant de malnutrition, et à 363 000 femmes enceintes (50 pour cent de 725 915 femmes enceintes, estimation pour la cinquième année de l'activité) répartis dans 4 040 sites de nutrition (chiffre cumulé) (362 sites la première année et 2 512 sites la cinquième année) dans les six provinces du pays. Les avantages consistent notamment en un meilleur état nutritionnel des bénéficiaires et en pratiques d'alimentation améliorées pour les enfants de moins de trois ans.

Appui, coordination et dispositif de suivi et d'évaluation

42. L'activité s'inscrit dans un programme plus vaste de nutrition communautaire cofinancé par la Banque mondiale. Ce programme comporte trois autres volets transversaux importants: la nutrition scolaire avec un apport supplémentaire en fer et le déparasitage des enfants, scolarisés ou non, de trois à 15 ans, un appui intersectoriel couvrant la santé (formation du personnel) et l'agriculture (diversification de la production), et une composante d'information, d'éducation et de communication (IEC).
43. Un comité technique composé des représentants des Ministères de la santé, de l'éducation et de l'agriculture, des principaux bailleurs de fonds et d'ONG locales et internationales, assurera un rôle consultatif et de concertation. L'UNICEF et la FAO contribueront également au programme. La Banque mondiale financera le renforcement du système de suivi-évaluation et d'information déjà en place et son extension dans les nouvelles zones d'intervention. Les indicateurs de suivi et d'impact définis dans le manuel d'exécution seront utilisés en y incluant les exigences en matière de suivi et de gestion de l'assistance du PAM.



Estimation des coûts

44. L'activité nécessitera environ 20 000 tonnes de produits alimentaires pour la production des aliments composés, représentant des coûts opérationnels directs de 8 321 000 dollars. La mise en oeuvre de cette activité devrait être facilitée par une activité complémentaire visant la fourniture de micronutriments pour enrichir les rations destinées aux groupes vulnérables, la transformation des produits alimentaires locaux et leur emballage pour en faciliter la distribution aux bénéficiaires. Le coût estimatif de l'activité complémentaire envisagée s'élève à 2 124 000 dollars environ. Les coûts relatifs à l'activité No 1 s'élèveront donc au total à 10 445 000 dollars environ, dont 8 321 000 dollars pour l'activité principale et 2 124 000 dollars pour l'activité complémentaire.

Activité No 2: Cantines scolaires

Orientation stratégique

45. L'activité s'inscrit dans la politique gouvernementale qui vise à améliorer l'accès à l'enseignement primaire pour tous les enfants d'âge scolaire, plus particulièrement en milieu rural.

Analyse des problèmes

46. La province de Tuléar est confrontée à des pénuries alimentaires dues aux effets, souvent cumulés, de la sécheresse, des cyclones et des criquets. Par ailleurs, cette province enregistre le plus faible taux de scolarisation du pays (56 pour cent), dû principalement à un taux de pauvreté très élevé (79 pour cent) à l'enclavement de la province et à l'éloignement des écoles. Les filles entament leur scolarité vers l'âge de huit à 10 ans et abandonnent les études vers l'âge de 12 à 14 ans pour se marier.

Objectifs et résultats escomptés

47. Les objectifs de l'activité sont les suivants: a) accroître le taux d'inscription scolaire de 10 et 15 pour cent respectivement pour les deuxième et troisième année en réduisant le décalage en filles et garçons; b) réduire les abandons scolaires, notamment des filles; et c) améliorer la fréquentation régulière des cours. Les résultats escomptés consistent notamment à ce que les enfants, en particulier les filles, terminent le cycle d'éducation de base.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

48. L'aide du PAM constitue un complément destiné à supprimer le stress alimentaire des élèves. Par ailleurs, elle encouragera les parents à inscrire leurs enfants à l'école et à les y maintenir, notamment les filles, durant tout le cycle de scolarité. Un apport complémentaire sera fourni par les collectivités (manioc, patates douces, etc.) en fonction des disponibilités saisonnières. Les rations pour les élèves, ainsi que pour les enseignants et les cuisinières, seront distribuées sous forme de repas cuisinés à l'école. Par ailleurs, les cuisinières recevront, à titre de rémunération, la moitié d'une ration familiale à emporter.

Stratégie d'exécution

49. L'activité est supervisée par le Ministère de l'enseignement secondaire et de l'éducation de base, par l'intermédiaire d'une Direction nationale relevant de la Direction de



l'enseignement primaire et d'une cellule de gestion à Tuléar, au sein de la Direction régionale de l'enseignement secondaire et de l'éducation de base (DIRESEB). Le nouveau bureau auxiliaire du PAM à Tuléar, assistera et conseillera les responsables nationaux pendant toute la durée d'exécution de l'activité. Le démarrage et le maintien de l'assistance du PAM à l'école dépendra de l'application des dispositions d'un contrat-programme signé par chaque collectivité bénéficiaire, concernant notamment la construction et l'entretien des réfectoires, des magasins et des cuisines, et la désignation des cuisinières.

Bénéficiaires et avantages escomptés

50. En moyenne, 33 000 élèves par an, répartis dans 210 écoles, 2 000 enseignants et près de 4 200 cuisinières et leurs familles, bénéficieront directement de l'aide du PAM. Les repas cuisinés constituent un complément alimentaire et nutritionnel pour les élèves, ainsi qu'une motivation et une épargne pour les enseignants. L'activité procurera également des emplois temporaires. L'utilisation de fourneaux améliorés dans chaque école, contribuera à la protection de l'environnement.

Appui, coordination et dispositif de suivi et d'évaluation

51. Des réunions de coordination, ouvertes aux représentants des principaux intervenants dans le secteur de l'éducation, en particulier la Banque mondiale, la BAfD, le PNUD, l'UNICEF, la France et les ONG CRS et AKAMASOA, se tiendront chaque trimestre pour faire le bilan de la programmation, de l'état d'avancement de l'activité et décider des mesures correctives éventuelles à prendre. Un système uniformisé de suivi-évaluation, basé sur les indicateurs de fréquentation scolaire, le nombre de repas distribués, le nombre d'enseignants et de cuisinières, et les apports pour la gestion des vivres, a été mis au point de concert avec les responsables nationaux de l'activité lors d'un séminaire de formation en décembre 1997.

Estimation des coûts

52. L'activité nécessitera 5 755 tonnes de produits alimentaires, soit des coûts opérationnels directs d'environ 2 910 000 dollars, dont 1 726 000 dollars ont déjà été approuvés pour la période allant de novembre 1998 à octobre 2001.

Activité No. 3: Programme concerté d'atténuation des effets des catastrophes naturelles

Orientation stratégique

53. L'activité fera partie intégrante de la stratégie et du Plan-cadre de gestion des catastrophes naturelles visant à améliorer la capacité d'intervention des collectivités les plus menacées tout en contribuant à combler le déficit conjoncturel de produits alimentaires dans les zones d'intervention.

Analyse des problèmes

54. Madagascar est régulièrement frappé par des sécheresses et des invasions de criquets dans la province de Tuléar, et par des cyclones et des inondations sur la façade est des provinces de Tamatave et de Fianarantsoa. Ces phénomènes contribuent à la détérioration des conditions socio-économiques des populations vivant dans ces zones. La dégradation



continue des sols, l'inexistence et/ou le mauvais état des infrastructures de base s'ajoutent à une situation déjà précaire.

Objectifs et résultats escomptés

55. L'activité a pour objectif d'aider les populations à mieux gérer leur développement et à se préparer à d'éventuelles catastrophes. Les résultats attendus seront un réseau élargi de routes secondaires et de pistes de desserte pouvant être utilisées durant toute l'année. Des barrages de retenue et de maîtrise de l'eau, ainsi que des mesures de conservation et d'aménagement contribueront à l'amélioration du potentiel d'autosuffisance alimentaire, tout en protégeant l'environnement.
56. La collecte et l'analyse de l'information sur les personnes les plus vulnérables ainsi que l'organisation d'ateliers de formation sur la gestion des aides d'urgence constitueront une composante importante de cette activité. Il est bien entendu qu'en cas de catastrophe majeure, une aide alimentaire d'urgence du PAM pourrait être approuvée en dehors du programme de pays, dont l'activité No 3 contribue uniquement aux efforts nationaux et internationaux visant à atténuer les effets des catastrophes.

Rôle et modalités de l'aide alimentaire

57. L'assistance du PAM servira d'appoint alimentaire et d'incitation à participer aux travaux et activités d'intérêt commun. Elle constitue aussi un transfert de revenu. Des rations familiales (cinq rations individuelles) seront distribuées pour cinq heures de travail par jour.

Stratégie d'exécution

58. L'activité sera placée sous la tutelle du Ministère de l'agriculture. Au niveau de chaque province, un comité de pilotage, composé des différents intervenants, animé par le partenaire national désigné (le Commissariat général du développement intégré du sud (CGDIS) rattaché au Cabinet du Premier Ministre, pour Tuléar, la Direction interrégionale de l'agriculture (DIRA) basée à Manakara pour Fianarantsoa) et le PAM, sera chargé de la planification et de la coordination des activités. La mise en œuvre sera assurée par les ONG et les services techniques décentralisés. Dans la province de Tamatave, l'activité appuiera le projet CYPREP ("Préparation en cas de cyclone") financé par l'USAID et mis en œuvre par CARE International. Des contrats-programmes seront établis avec les bénéficiaires, précisant notamment le choix des interventions et les responsabilités des participants, y compris celles des femmes. Au niveau du bureau du PAM à Tananarive, une Unité d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) sera mise en place pour collaborer avec les autorités nationales et d'autres partenaires dans les domaines se rapportant aux activités du programme de pays en général et à l'activité No 3 en particulier.

Bénéficiaires et avantages escomptés

59. L'activité touchera environ 116 000 bénéficiaires et leurs familles pendant cinq ans. La sélection des bénéficiaires sera chaque fois améliorée sur la base des données du SAP, de l'Unité ACV du PAM et des enquêtes préliminaires des ONG et des services techniques décentralisés.
60. Les avantages de l'activité seront, à court terme, la création d'emplois temporaires et de revenus, une sécurisation relative des besoins alimentaires visant à réduire les migrations



saisonniers et, à long terme, à améliorer la capacité des groupes cibles de faire face à des crises futures.

Appui, coordination et dispositif de suivi et d'évaluation

61. L'activité bénéficiera de l'appui des ONG (CARE, CRS financé par l'USAID, Agro-Action (Allemagne), KIOMBA et AKAMASOA financées par l'Union européenne), des projets bénéficiant de financements extérieurs du FIDA, de la Banque mondiale, du PNUD/FENU, de l'OIT et de la FAO. Le gouvernement a également sollicité la contribution du Japon pour des articles non alimentaires. Les normes de travail, la gestion des vivres, les indicateurs de suivi-évaluation des résultats et les rapports type périodiques, ont été revus et uniformisés conjointement avec les partenaires concernés. Le suivi des travaux et la préparation des rapports seront assurés par les services techniques compétents en s'appuyant sur des ONG.

Estimation des coûts

62. L'activité requerra environ 9 730 tonnes de produits alimentaires, soit des coûts opérationnels directs de 3 745 000 dollars sur cinq ans, dont 850 000 dollars sont déjà disponibles au titre de l'élargissement du projet SECALINE pour une année. En outre, 1 750 000 dollars sont requis à titre complémentaire pour la fourniture et la livraison de 4 550 tonnes de vivres et 300 000 dollars pour couvrir les coûts de l'Unité ACV, y compris, notamment, les frais de formation du personnel de contrepartie.

PRINCIPAUX PROBLEMES ET RISQUES

63. Les catastrophes naturelles à Madagascar sont telles qu'une catastrophe majeure risque de nécessiter la mise en œuvre d'une opération d'urgence de grande ampleur mobilisant des ressources financières et autres non prévues dans le programme.
64. Il est entendu que le gouvernement maintiendra la lutte contre la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages dans ses options fondamentales de développement. Par ailleurs, les donateurs et le gouvernement continueront d'apprécier les avantages additionnels de l'assistance alimentaire.
65. Madagascar est engagé dans des programmes d'ajustement structurel. La faiblesse des investissements freine la reprise économique enregistrée ces deux dernières années. Cette situation risque d'influencer le niveau de contribution du gouvernement au programme. Il sera nécessaire de recourir au cofinancement avec d'autres donateurs et à un partenariat d'exécution avec des ONG et des organisations internationales pour mener à bien le programme.

GESTION DU PROGRAMME

Examen préalable

66. Dès l'approbation du programme de pays par le Conseil d'administration, les actions suivantes seront entreprises par le représentant du PAM à Madagascar, en étroite collaboration avec le gouvernement et le bureau de région du PAM à Maputo:



- a) organisation d'un séminaire en vue de revoir les modalités et le calendrier de mise en œuvre du programme, avant la signature de l'accord avec le gouvernement;
- b) examen préalable de l'activité No 3. Les services techniques gouvernementaux seront étroitement associés au processus qui utilisera les compétences techniques des institutions spécialisées des Nations Unies et les compétences locales (consultants). Les activités Nos 1 et 2 ont déjà fait l'objet d'un examen préalable en juin 1998 et mars 1997 respectivement;
- c) le bureau de région à Maputo fournira l'appui technique pour la préparation des résumés d'activités. Ces résumés seront examinés par les commissions thématiques de l'UNDAF avant leur approbation par le représentant du PAM à Madagascar.

Exécution du programme

Capacité du bureau de pays

67. La mise en œuvre du programme fera appel à un partenariat actif avec des donateurs et des ONG. L'ampleur du programme exige toutefois que le PAM maintienne la structure actuelle (bureau principal à Antananarivo et deux bureaux auxiliaires à Fort Dauphin et Tuléar), y compris le personnel d'appui prévu dans le budget d'appui direct. Les compétences du personnel international et local seront renforcées par des activités de formation en matière de gestion de projet et d'aide alimentaire, de suivi-évaluation et d'analyse de la vulnérabilité.
68. L'efficacité du ciblage géographique et des collectivités bénéficiaires dépendra de la cohérence des indicateurs de vulnérabilité et de leur fiabilité ainsi que de la pertinence du mécanisme de programmation et de coordination du programme. Pour mener à bien ces tâches, il est essentiel de renforcer la capacité du bureau du PAM. Des ressources additionnelles en espèces, dans le cadre de l'activité No 3 indiquée plus haut, d'un montant de 300 000 dollars, sont sollicitées. Cette somme servira à financer: a) le perfectionnement des outils de travail de l'Unité ACV; b) l'exploitation des données ACV pour orienter ou réorienter les activités du programme de pays; c) l'appui au gouvernement pour la formulation du plan-cadre d'assistance en cas de catastrophe ainsi que la mise en place effective du Comité national de sécurité alimentaire.

Coordination et mise en oeuvre

69. Le Ministère de l'économie est chargé de la coordination de tous les programmes de développement. Pour le programme de pays du PAM, un comité ad hoc a été mis en place sous la présidence du Secrétaire général du Ministère de l'économie, en attendant la création imminente du Comité national de sécurité alimentaire. La tâche de ce comité sera d'une part de préciser les grands axes stratégiques de la politique de sécurité alimentaire, et d'autre part, de servir de cadre de suivi des programmes d'aide alimentaire. Le comité renforcera le réseau des comités de coordination technique prévus aux niveaux national ou régional pour chaque activité. Il bénéficiera des avis et conseils techniques des commissions thématiques de l'UNDAF.

Participation des bénéficiaires

70. La mise en oeuvre du programme est basée sur l'approche participative, comportant la création de comités locaux de gestion, l'établissement de contrats-programmes entre les



bénéficiaires et les responsables de l'activité. Ces contrats-programmes stipulent les responsabilités de toutes les parties, décrivent en détail les activités sélectionnées, et le rôle des femmes. Par ailleurs, il est prévu de faire appel à des animateurs recrutés par les ONG et le personnel des services décentralisés pour sensibiliser et appuyer les collectivités.

Dispositions logistiques

71. Trois missions successives de l'expert en logistique du bureau de région du PAM à Maputo ont eu lieu au moment de l'élaboration des activités No 1 (Nutrition communautaire) et No 2 (Cantines scolaire). Durant ces missions, les matrices relatives aux coûts du transport intérieur, d'entreposage et de manutention des vivres ont été actualisées. Par ailleurs, la stratégie d'utilisation des transporteurs privés, la localisation des points de livraison et d'entreposage avancés ainsi que les besoins en formation pour le personnel de contrepartie, ont été mis au point. Parallèlement, le bureau du PAM a établi une carte montrant les disponibilités logistiques (magasins existants, réseaux routier et fluvial, moyens de communication, ports et aéroports) dans les provinces de Tuléar et Fianarantsoa. Le bureau a également mené une enquête en vue de revoir la liste des fournisseurs de vivres et des transporteurs privés. On notera qu'un administrateur auxiliaire sera en poste à Antananarivo; deux volontaires des Nations Unies seront affectés dans les provinces pour renforcer le dispositif actuel.
72. Le PAM poursuivra la pratique d'achat local en fonction des conditions du marché et encouragera la production locale d'aliments composés.
73. Il est recommandé que le PAM prenne à sa charge 100 pour cent des coûts de transport intérieur, d'entreposage et de manutention, et ce, en raison des conditions financières précaires du pays (classé parmi les moins avancés) qui traverse une période difficile d'ajustement structurel.

Suivi et vérification des comptes du programme

74. Le suivi du programme relève du bureau et des bureaux auxiliaires du PAM, appuyés par l'Unité ACV. La base de données comportera, entre autres, des indicateurs permettant d'apprécier le niveau et la qualité de la coparticipation et de la coordination (partenariat), la capacité de gestion du volume d'aide et du programme d'activités, la répartition de l'aide par secteur d'activités et par catégorie de bénéficiaires, l'adéquation de l'aide par rapport aux besoins en période de soudure, le niveau de participation des bénéficiaires et des femmes en particulier.
75. La collecte des informations concernant les activités et la production de rapports périodiques seront assurées par la direction nationale ou régionale de chaque activité, avec l'appui des ONG concernées. Les plans d'opérations fourniront des détails sur les indicateurs de rendement (voir annexe 2). Les dispositions convenues avec le gouvernement pour la vérification annuelle des comptes par des cabinets d'experts comptables privés et les contrôles périodiques séparés ou conjoints seront maintenues.

Ajustements et mesures complémentaires

76. Outre les enseignements à tirer des rapports périodiques précités, l'analyse sera complétée par des rapports de visite sur le terrain du personnel du bureau de pays et des bureaux auxiliaires du PAM, ainsi que par des résultats d'enquêtes et d'études thématiques planifiées. Le bureau du PAM associera les membres des commissions thématiques de



l'UNDAF et collaborera avec ses partenaires pour organiser des missions conjointes d'analyse de l'impact du programme.

77. Les rapports de ces missions seront chaque fois examinés par le Comité national de sécurité alimentaire, qui peut recommander des réajustements, y compris la redéfinition d'une activité ou la formulation d'une nouvelle intervention. Dans la mesure où les réajustements proposés impliquent des réaffectations budgétaires supérieures à 10 pour cent des ressources prévues pour chaque activité, l'accord préalable du siège du PAM sera nécessaire.

Evaluation

78. Une évaluation à mi-parcours à la fin de la deuxième année d'exécution du programme sera effectuée afin d'examiner les progrès accomplis pour atteindre les objectifs et le rôle de l'assistance du PAM, ainsi que les facteurs qui ont influé sur les résultats de manière positive ou négative. Des études spécifiques seront entreprises si nécessaire.
79. Outre l'examen à mi-parcours à la fin de l'an 2000, le programme de pays fera l'objet d'une évaluation globale plus détaillée au cours de l'année 2002, afin de tirer les leçons qui permettront au PAM, au gouvernement et aux partenaires intéressés de formuler un autre programme de pays.



ANNEXE I

COÛTS OPÉRATIONNELS DIRECTS 1999–2003

Activité		Coûts opérationnels directs				Total
		Produits alimentaires	Coûts des produits alimentaires	Transport/ TIEM/ assurance	Autres COD	
		(en tonnes)		(en dollars)		
Activité No 1	Base (PAM)	20 212	6 17	2 14		8 32
Nutrition communautaire	Gouvernement				1 71€	1 71
	complémentaire	Micronutriments	763 73		1 35	2 12
	Total partiel	20 212	6 94	2 14	3 077	12 16
Activité No 2						
Cantines scolaires	Base (PAM)	5 755	2 01	897 71		2 90
	Gouvernement				287 75€	287 75
	complémentaire					
	Total partiel	5 755	2 01	897 71	287 75€	3 19
Activité No 3						
Programme concerté d'atténuation des effets des catastrophes naturelles	Base (PAM)	9 730	2 22	1 51		3 74
	Gouvernement				486 47€	486 47
	complémentaire	4 550	1 05	700 00	300 00	2 05
	Total partiel	14 280	3 27	2 21	786 47€	6 28
Total	Base PAM	35 697	10 41	4 54		14 97
	complémentaire	4 550	1 81	700 00	1 65€	4 17
	Total PAM					19 14
	Gouvernement				2 49€	2 49
	Total général	40 247	12 23	5 24	4 15€	21 64

¹ Y compris 1 019 950 dollars pour la transformation locale des produits et 339 983 dollars pour l'emballage.

² Dépenses correspondant à l'Unité d'analyse et cartographie de la vulnérabilité.



ANNEXE II







**INDICATEURS CLÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE PAYS
MADAGASCAR (1999-2003)**

Activités	Organismes de supervision et/ou d'exécution	Groupes cibles	Objectifs	Indicateurs clés de rendement
Activité No 1 Nutrition communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Cabinet du Premier ministre - Direction nationale de SECALINE - Directions régionales - ONG - Communautés 	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants sous-alimentés de moins de trois ans - Femmes enceintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à réduire de 30 pour cent la proportion d'enfants de moins de trois ans présentant une insuffisance pondérale (Poids/Âge <2^ET) dans les zones d'intervention - Contribuer à la réduction du nombre d'enfants de faible poids à la naissance (<2 500gr) dans les zones d'intervention - Contribuer à la sensibilisation et à l'éducation des femmes bénéficiaires afin qu'elles améliorent l'alimentation de la famille et celle des enfants en particulier, et qu'elles adoptent de meilleures pratiques d'allaitement maternel et de sevrage - Capacité de livraison 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévalence de la malnutrition et de l'insuffisance pondérale (poids/âge < 2^ET) chez les enfants de moins de trois ans dans les zones d'intervention - Nombre et pourcentage des enfants mal nourris recevant des compléments alimentaires - Prévalence des cas d'insuffisance pondérale à la naissance dans les sites et zones d'influence du projet - Nombre et pourcentage des femmes enceintes recevant des compléments alimentaires - Amélioration qualitative et quantitative de l'alimentation des enfants de moins de trois ans - Nombre et pourcentage des ACN et des animateurs formés aux techniques de nutrition et d'IEC - Nombre et proportion des femmes participant aux activités de surveillance et de promotion de la croissance et d'IEC - Nombre de sites ouverts et fonctionnels et couverture (fréquentation) - Nombre d'ONG contractantes et nombre de sites couverts

**INDICATEURS CLÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE PAYS
MADAGASCAR (1999-2003)**

Activités	Organismes de supervision et/ou d'exécution	Groupes cibles	Objectifs	Indicateurs clés de rendement
Activité No 2 Cantines scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'enseignement secondaire et de l'éducation de base - Cellule de gestion/direction régionale - Circonscriptions scolaires - Communautés (parents d'élèves) 	<ul style="list-style-type: none"> - Elèves du primaire en zone rurale - Enseignants - Cuisinières 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître le taux d'inscription de 10 et 15 pour cent (en deuxième et troisième année) et le stabiliser - Réduire l'abandon scolaire - Améliorer la fréquentation des cours - Améliorer la scolarisation des filles 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rations distribuées (quantités de vivres livrées et distribuées) - Nombre d'écoles y compris le nombre d'écoles assistées par le PAM - Nombre de nouveaux inscrits (par sexe) - Effectif total de l'école (par sexe) - Nombre de bénéficiaires/rationnaires (par sexe): <ul style="list-style-type: none"> • écoliers • instituteurs • cuisinières - Taux journalier de fréquentation - Nombre de jours de fonctionnement de la cantine (trimestre/année) - Nombre d'abandons (par sexe) - Formation (nombre de participants) - Gestionnaires des cantines - Cuisinières - Fonctionnaires chargés de la gestion du projet - Nombre de salles construites et/ou remises en état - Nombre de rations distribuées - Quantités de produits livrées et distribuées

**INDICATEURS CLÉS DE SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE PAYS
MADAGASCAR (1999-2003)**

Activités	Organismes de supervision et/ou d'exécution	Groupes cibles	Objectifs	Indicateurs clés de rendement
Activité No 3 (RIMA ¹ -PAM) Programme concerté d'atténuation des effets des catastrophes naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Ministère de l'agriculture - Commissariat général pour le développement intégré du sud (CGDIS) - Direction interrégionale de l'agriculture - CARE international - Différents projets - Associations locales 	<ul style="list-style-type: none"> - Petits exploitants 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction/remise en état <ul style="list-style-type: none"> • routes secondaires et pistes • ouvrages de retenues et de maîtrise d'eau • infrastructures sociales - Aménagement/protection de l'environnement - Formation - Création d'emplois temporaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bénéficiaires (par sexe) - Rations distribuées et quantités de vivres livrées et distribuées - Nombre de travaux réalisés par type d'activités (résultats physiques) - Nombre de journées de travail par sexe et par activités